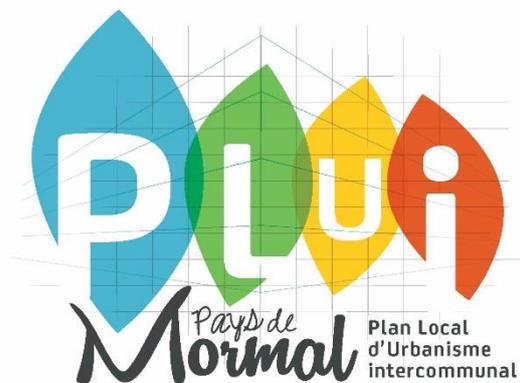


Amfroi-prêt	Loquignol
Audignies	La Longueville
Bavay	Louvignies-Quesnoy
Beaudignies	Maresches
Bellignies	Maroilles
Bermeries	Mecquignies
Betrechies	Neuville-en-Avesnois
Bousies	Obies
Bry	Orsinval
Croix-Caluyau	Poix-du-Nord
Englefontaine	Potelle
Eth	Preux-au-Bois
Le Favril	Preux-au-Sart
La Flamengrie	Le Quesnoy
Fontaine-au-Bois	Raucourt-au-Bois
Forêt-en-Cambrésis	Robersart
Frasnoy	Ruesnes
Ghissignies	Saint-Waast
Gommegnies	Salesches
Gussignies	Sepmeries
Hargnies	Taisnières-sur-Hon
Hecq	Vendegies-au-Bois
Hon-hergies	Villereau
Houdain-lez-Bavay	Villers-Pol
Jenlain	Wargnies-le-Grand
Jolimetz	Wargnies-le-Petit
Landrecies	



PETIT PATRIMOINE PROTEGE AU TITRE DU L151-19 DU CODE DE L'URBANISME PARTIE 1

Version approbation

Novembre 2019

4.3.1

**Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du**

Le président



SOMMAIRE

1 - ENJEUX DU PETIT
PATRIMOINE

2- METHODOLOGIE
D'INVENTAIRE

3 - PRINCIPE DE
PRESERVATION DANS LE
PLUI

4 – RECAPITULATIF DE
L'INVENTAIRE

5- FICHES INDIVIDUELLES
DES EDIFICES (PAR
COMMUNE)

1. ENJEUX DU PETIT PATRIMOINE

1. Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) a sollicité le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) afin de réaliser l'inventaire du petit patrimoine vernaculaire de son territoire, en vue de sa préservation. Cette demande fait écho aux exigences attendues du récent Schéma de Cohérence Territoriale de Sambre-Avesnois, et à une réelle volonté des élus du territoire de préserver leur patrimoine.

2. Le petit patrimoine de l'Avesnois

Le petit patrimoine correspond aux édifices construits par l'Homme ayant une vocation utilitaire, en lien avec les coutumes ou les traditions locales en cours lors de son édification (y compris et bien souvent en lien avec les croyances).

Les édifices du petit patrimoine de la CCPM ont été inventoriés et classés en 17 types, eux même regroupés en 7 familles en fonction de leurs similitudes fonctionnelles. Ce classement reprend celui établi dans le guide "Préserver et valoriser le petit patrimoine rural : Conseils et recommandations", publié par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Chaque édifice, au sein de son groupe, est le témoin privilégié de l'Histoire du territoire, parfois très ancienne (parfois plus que millénaire) mais aussi récente. Leur existence, leur mise en place répondait à une fonction originelle parfois encore conservée. Ces éléments du petit patrimoine revêtent de plus en plus une valeur d'attractivité touristique. Tous sont néanmoins fragiles, par leur caractère discret, par leur mode constructif ou par leur situation, les mettant en jeu dans des projets d'aménagement privés ou publics.

Ces édifices, qui sont présents dans toutes les communes et dont on dénombre plus de 640 exemplaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal présentent un enjeu de valorisation du territoire, de préservation et de mise en œuvre du savoir-faire artisanal et de matériaux locaux, devant l'évolution rapide des modes constructifs de l'habitat moderne. Dans tous les cas, il participe à l'identité locale et à la qualité du cadre de vie.

La notion de 'petit' n'a rien de péjorative, mais place ces édifices en complément indispensable au 'grand patrimoine', largement reconnu, plus régulièrement protégé au titre des Monuments Historiques et doté de dispositifs de protection et dotés de moyens de restauration différents.

3. Les grandes familles de petit patrimoine.

Au-delà de rares édifices particuliers, le petit patrimoine de la CCPM se répartit en sept grandes familles, en regard de leurs fonctions originelles :

- Petit patrimoine rural lié à la **religion** et aux **croyances** : Les calvaires, les chapelles, les cimetières d'église, les niches, les oratoires ;
- Petit patrimoine rural lié aux **loisirs**, au travers des kiosques ;
- Petit patrimoine rural lié à la **distribution de l'eau** : Les abreuvoirs, les fontaines, les lavoirs, les puits ;
- Petit patrimoine rural lié au **réseau hydrographique et à son exploitation** : Les petits ponts, les ventelleries.
- Petit patrimoine rural lié à la **frontière** : Les bornes frontières, les casemates
- Petit patrimoine rural lié aux **limites** : Les barrières et enclos, les murs et murets
- Petit patrimoine rural lié à la **représentativité sociale**, au travers de pigeonniers.

2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Malgré l'absence d'un inventaire complet du patrimoine sur le périmètre de la CCPM, de nombreuses données ont toutefois pu être acquises lors de l'élaboration de différents documents, par le PNRA et par différents prestataires : Anciens documents d'urbanisme des communes qui en étaient dotées, inventaires locaux du patrimoine réalisés lors de l'élaboration de dossier techniques d'urbanisme, apport du site 'villes et villages de l'Avesnois', travail des éditions FLOHIC, etc...

La première étape du travail d'inventaire réalisé par le PNRA a consisté à vérifier et regrouper ces données de manière homogène dans son Système d'Information Géographique, et de produire les documents indispensable à la mise en œuvre de la politique de protection décidée par la CCPM.

Plusieurs milliers d'éléments du patrimoine bâti existent sur le périmètre du PNR Avesnois. (Près de 1000 oratoires ont été inventoriés sur l'arrondissement d'Avesnes, sans inclure chapelles, fontaines, lavoirs, bornes frontière...). En 2018, il a été inventorié de plus de 640 édifices du petit patrimoine sur le territoire de la CCPM.

Après validation préalable auprès des communes de la CCPM, chaque édifice du petit patrimoine à fait l'objet de l'élaboration d'une fiche individuelle d'identification, au sein d'une liste communale, afin de permettre sa description précise et donner des recommandations ou des prescriptions spécifiques à chacun d'eux pour assurer la préservation de leurs caractéristiques patrimoniales.

3. PRINCIPE DE PRESERVATION DANS LE PLU

L'objet de ce document est de contribuer à la préservation du petit patrimoine en s'appuyant sur l'article L 151-19 du code de l'urbanisme : « identification et localisation de monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définition de prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration ».

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du présent PLU intercommunal de la CCPM, mais aussi avec la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois et enfin en conformité avec les exigences du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Sambre/Avesnois, toute modification ou suppression de ces éléments doit faire l'objet d'une déclaration préalable, dans les cas prévus par le code de l'urbanisme. La démolition ou le fait de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction identifiée au titre du patrimoine est soumis à permis de démolir préalable, dans les cas prévus par le code de l'urbanisme.



BOUSIES	BOU 2	autres	RUE NEUVE
BOUSIES	BOU 3	niche	RUE DE LA REPUBLIQUE
BOUSIES	BOU 4	Ventelleries	VOIE COMMUNALE BRUNEHAUT
BOUSIES	BOU 5	lavoir	EN FACE DU 64 RUE DE LA REPUBLIQUE
BOUSIES	BOU 6	calvaire	RUE DES FUSILLES, LIEU-DIT LA PAPILLOTTE
BOUSIES	BOU 7	oratoire	RUE DES FUSILLES
BOUSIES	BOU 8	oratoire	RUE VICTOR HUGO
BOUSIES	BOU 9	oratoire	RUE DE LANDRECIES
BRY	BRY 1	oratoire	RUE DU BESSOIS / RUE DE ROISIN
BRY	BRY 2	oratoire	RUE BRULEE
BRY	BRY 3	chapelle	RUE DU BOIS / RUE SAINT-GHISLAIN
CROIX-CALUYAU	CRO 1	chapelle	CHAUSSEE BRUNEHAUT
CROIX-CALUYAU	CRO 2	calvaire	RUE DU CHATEAU D'EAU
CROIX-CALUYAU	CRO 3	cimetière d'église	DERRIERE L'EGLISE, RUE DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT
CROIX-CALUYAU	CRO 4	autres	15 VOIE COMMUNALE BRUNEHAUT
ENGLEFONTAINE	ENG 1	chapelle	RUE DU MARECHAL LECLERC / RUE DU VERT GAZON
ENGLEFONTAINE	ENG 10	niche	37 RUE VICTORIEN CANTINEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 11	calvaire	55 RUE VICTORIEN CANTINEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 18	calvaire	RUE VICTORIEN CANTINEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 2	chapelle	29 RUE DU VERT GAZON
ENGLEFONTAINE	ENG 3	chapelle	RUELLE DU CHATEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 4	lavoir	RUELLE DU CHATEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 5	chapelle	CHAUSSEE BRUNEHAUT / RUE DU 11 NOVEMBRE
ENGLEFONTAINE	ENG 6	chapelle	CHAUSSEE BRUNEHAUT
ENGLEFONTAINE	ENG 7	oratoire	RUE VICTORIEN CANTINEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 8	oratoire	25 ROUTE DU CATEAU
ENGLEFONTAINE	ENG 9	oratoire	RUE PASTEUR
ETH	ETH 1	chapelle	RUE D'EN HAUT / RUE DU BOIS
ETH	ETH 2	chapelle	CHEMIN DE SAINT-HUBERT
ETH	ETH 6	lavoir	CHEMIN DE L'ABREUVOIR
ETH	ETH 7	autres	RUE HAUTE (parcelle 570)
FONTAINE AU BOIS	FAB 1	oratoire	RUE DU CHENE
FONTAINE AU BOIS	FAB 2	oratoire	RUE DU CHENE
FONTAINE AU BOIS	FAB 3	oratoire	52 RUE DU PONT
FONTAINE AU BOIS	FAB 4	oratoire	RUE DE LANDRECIES
FONTAINE AU BOIS	FAB 5	calvaire	RUE DE LANDRECIES
FONTAINE AU BOIS	FAB 6	chapelle	A 615
FONTAINE AU BOIS	FAB 7	pigeonniers	RUE DE BOUSIES
FONTAINE AU BOIS	FAB 8	lavoir	RUE DE BOUSIES
FONTAINE AU BOIS	FAB 9	kiosque	RUE DU CATEAU / RUE DE LANDRECIES
FOREST EN CAMBRESIS	FEC 1	niche	61, RUE DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT
FOREST EN CAMBRESIS	FEC 2	autres	RUE DU CATEAU

5. FICHES INDIVIDUELLES DES EDIFICES (PAR COMMUNE)

- **Commune d'ETH**

Commune	Code édifice	Typologie	Adresse ou parcelle
ETH	ETH 1	chapelle	RUE D'EN HAUT / RUE DU BOIS
ETH	ETH 2	chapelle	CHEMIN DE SAINT-HUBERT
ETH	ETH 6	lavoir	CHEMIN DE L'ABREUVOIR
ETH	ETH 7	autres	RUE HAUTE (parcelle 570)

Commune : ETH

Localisation

Adresse ou parcelle cadastrale :

RUE D'EN HAUT / RUE DU BOIS



Typologie : CHAPELLE

Identification

Description :

Chapelle de plan hexagonal, dédiée à 'NOTRE DAME DE GRACE ET DES PETITS ENFANTS' édifée en briques. Déambulatoire pavé de grès, avec des spots encastrés. Murets de brique avec chaperon de pierre bleue en arrière. Arrière plan verdoyant. Niche au-dessus du linteau.



Argumentaire	Valeur pratique	Une chapelle était édifée afin de pouvoir se recueillir ou déposer une offrande spécifique.	X
	Valeur de mémoire	Une chapelle représente un symbole de la richesse d'une famille ou d'une commune au temps de son édifcation.	
	Valeur de savoir-faire	Cette chapelle témoigne du savoir-faire des artisans ayant participé à son édifcation et à l'aménagement de ses abords, notamment en matière de maçonnerie	
	Valeur de repère	Ce type d'édifice constitue un point de repère dans le paysage	
	Recommandations (R) et/ou prescriptions (P)	P : La vue en arrière de l'édifice doit conserver son aspect verdoyant : l'ensemble des éléments végétaux de la même parcelle est protégé au même titre que la chapelle.	

Commune :

ETH

Localisation

Adresse ou parcelle cadastrale :

CHEMIN DE SAINT-HUBERT



Typologie :

CHAPELLE

Identification

Description :

Chapelle de plan hexagonale dédiée à SAINT-HUBERT, édifiée en briques. Grillage bas et portail métallique séparant la chapelle du chemin. Végétation de sous-bois autour. Petite fenetre en plein cintre.



Avec l'aimable autorisation de Monsieur Gagneux <http://villesetvillagesdelavesnois.org>

Argumentaire	Valeur pratique	Une chapelle était édifée afin de pouvoir se recueillir ou déposer une offrande spécifique.	X
	Valeur de mémoire	Une chapelle représente un symbole de la richesse d'une famille ou d'une commune au temps de son édification.	
	Valeur de savoir-faire	Cette chapelle témoigne du savoir-faire des artisans ayant participé à son édification et à l'aménagement de ses abords, notamment en matière de menuiserie.	X
	Valeur de repère	Ce type d'édifice constitue un point de repère dans le paysage	
Recommandations (R) et/ou prescriptions (P)			

Code de l'édifice
ETH 3

Commune :
Adresse ou parcelle cadastrale :
Typologie :
Description :

ETH

CHEMIN DE SAINT-HUBERT

ORATOIRE

Oratoire de plan carré, dit « DU FRERE MUTIEN-MARIE ». A l'entrée du château d'Eth, sous les arbres. Petit panneau informatif à proximité.

Localisation



Identification



Avec l'aimable autorisation de Monsieur Gagneux <http://villesetvillagesdelavesnois.org>

Argumentaire	Valeur pratique	Cet édicule témoigne de pratiques culturelles courantes en Avesnois depuis le XVIIème siècle.	X
	Valeur de mémoire	Un oratoire est généralement dédié à un évènement, à un défunt, à un ou plusieurs saints et permet le recueillement.	X
	Valeur de savoir-faire	Ce type d'édifice témoigne du travail des artisans ayant participé à l'édification du bâti, notamment le travail du tailleur de pierre et de ferronnier.	X
	Valeur de repère	Ce type d'édifice est généralement placé en évidence et constitue un point de repère urbain ou rural.	X
	Recommandations (R) et/ou prescriptions (P)		

Code de l'édifice
ETH 6

Commune :
Adresse ou parcelle cadastrale :

Typologie :
Description :

ETH

Chemin de l'Abreuvoir

Lavoir

Lavoir a margelles de pierre bleue

Localisation



Identification



Avec l'aimable autorisation de Monsieur Gagneux
<http://villesetvillagesdelavesnois.org>

Argumentaire	Valeur pratique	Un lavoir est édifié afin de donner l'accès à l'eau pour les usages courants (jardinage, élevage), il est aussi un édifice décoratif valorisant.	X
	Valeur de mémoire	Un lavoir témoigne des coutumes en cours avant le déploiement des réseaux d'eau potable et de l'électrification des habitations pour le lavage du linge.	X
	Valeur de savoir-faire	Cet édifice témoigne du savoir-faire des artisans ayant participé à son édification et à l'aménagement de ses abords, notamment dans la recherche et l'accès à une source d'eau saine.	X
	Valeur de repère		X
	Recommandations (R) et/ou prescriptions (P)		



Code de l'édifice
ETH 7

Commune :	ETH
Adresse ou parcelle cadastrale :	RUE HAUTE Parcelle U0570
Typologie :	Portail de l'ancien parc du château
Description :	Portail à double battant en fer forgé, entouré de colonnes en pierre bleue.

Localisation



Identification



Argumentaire	Valeur pratique	Limite le domaine privé du domaine public le long d'une voie de circulation	X
	Valeur de mémoire	Témoigne de la richesse d'une propriété au temps de son clôturage	X
	Valeur de savoir-faire	Démontre le savoir-faire du ferronnier et du tailleur de pierre	X
	Valeur de repère	Ce type d'édifice est généralement placé en évidence et constitue un point de repère urbain ou rural.	X
Recommandations (R) et/ou prescriptions (P)			

